



RESOLUTION Générale

SNMSU-UNSA Éducation

Congrès - 20 mai 2025

Christophe Clec'h

Préambule

- ✓ Un contexte où les politiques de santé sont mises à mal et très défavorable pour le corps des médecins de l'Education nationale qui est menacé d'extinction à court terme.
- ✓ Une volonté de défendre la promotion de la santé à l'école et à l'université et le rôle des médecins dans ces lieux.
- ✓ Le **SNMSU-UNSA Éducation** demeure un syndicat de médecins scolaires et universitaires
- ✓ Le **SNMSU-UNSA Éducation** est un syndicat appartenant à la fédération des métiers de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la jeunesse, des sports et de la Culture, l'UNSA Éducation, qui réunit 23 syndicats.

→ UN SYNDICALISME HUMANISTE

→ UN SYNDICALISME SOLIDAIRE

Défendre LA PROMOTION DE LA SANTÉ A L'ÉCOLE

Le **SNMSU-UNSA Éducation** défend :

- la définition d'un **parcours santé de la maternelle à l'université** avec des interventions programmées tout au long de la scolarité
- une démarche reposant sur quatre grands axes pour élaborer une politique de santé à l'école :
 - Identifier les besoins de santé des élèves,
 - Définir des priorités de santé à l'école,
 - Organiser la politique de santé à l'école,
 - Évaluer la politique de santé à l'école.

LES MISSIONS DES MEDECINS intervenant A L'ÉCOLE

Le **SNMSU-UNSA Éducation** a toujours défendu l'intérêt d'une **approche pluriprofessionnelle au sein de l'Éducation nationale**, et donc la présence de médecins appartenant à ce ministère.

- Le **SNMSU-UNSA Éducation** demande que le médecin soit reconnu comme
 - **expert des questions de santé à l'école**
 - **clinicien** ayant des compétences en développement de l'enfant, en neuropédiatrie et en pédopsychiatrie.
- Le **SNMSU-UNSA Éducation** défend l'expertise des médecins de l'éducation nationale dans le champ du handicap et de la maladie chronique.
- Le **SNMSU-UNSA Éducation** demande que le médecin soit reconnu, de par sa formation, ses compétences et son expérience comme médecin de santé publique, notamment sur le versant santé communautaire. Il défend une activité plurielle qui n'est pas centrée uniquement sur les examens médicaux, mais aussi sur l'implication dans les projets de santé publique et sur le conseil technique de façon plus générale.
- Le **SNMSU-UNSA Éducation** défend une formation adaptée à l'exercice

Une MOBILISATION nécessaire pour l'ATTRACTIVITE (1)

- ▶ **La rémunération du médecin de l'éducation nationale**
 - ▶ reconnue comme la plus faible de toutes les professions médicales depuis de très nombreuses années.
 - ▶ La revalorisation indiciaire Elle doit être mise en marche pour les médecins de secteur et les médecins conseillers techniques (MCT). Le **SNMSU-UNSA Éducation** a fait de nombreuses propositions et revendique un alignement des grilles indiciaires des MEN et des MEN-CT sur celles des médecins inspecteurs de santé publique (MISP).
 - ▶ La revalorisation indemnitaire
- ▶ **Une identité professionnelle à défendre avec un plan de carrière et une identité professionnelle dans l'institution, mais aussi au sein de sa propre profession.**

Une MOBILISATION nécessaire pour l'ATTRACTIVITE (2)

- **Le médecin de l'éducation nationale doit pouvoir exercer sa profession dans des conditions conformes à l'exercice médical respectant les règles déontologiques.**

Le **SNMSU-UNSA Éducation** dénonce :

- l'augmentation perpétuelle de la taille des secteurs sans priorisation des missions.
- le choix de missions jugées comme incontournables par l'administration mais qui ne correspondent pas aux besoins de santé des populations.

Le **SNMSU-UNSA Éducation** demande l'élaboration de feuilles de route départementales avec la participation des agents et l'élaboration de fiches de poste.

- **Centres médico-scolaires (CMS) de plus en plus rares**

Le **SNMSU-UNSA Éducation** revendique une révision du code de l'éducation concernant les CMS (implantation, fonctionnement, financement...)

- **Nécessité d'un personnel de secrétariat au sein des CMS**

Le **SNMSU-UNSA Éducation** demande l'attribution systématique de postes budgétaires de secrétaires médico-scolaires dans tous les CMS et en nombre suffisant.

Une MOBILISATION nécessaire pour l'ATTRACTIVITE (3)

- **Un système d'informations partagées efficient**

Le **SNMSU-UNSA Éducation** demande de pouvoir utiliser des outils numériques adaptés et facilitateurs en cohérence avec les autres partenaires du système de santé avec la possibilité d'accéder au DMP.

- **Le développement professionnel continu (DPC) et la certification, un enjeu de pérennité d'une profession**

Le **SNMSU-UNSA Éducation** sollicite le ministère depuis 2009, date de la création du DPC, pour la mise en place de budgets pérennes permettant aux médecins de remplir leur obligation.

- **La formation d'adaptation à l'emploi dispensée à l'issue du concours doit ouvrir des perspectives pour l'équivalence d'une FST et la possibilité d'une qualification en santé publique.**

Autres revendications

- Une médecine du travail pour tous les personnels de l'EN

Le **SNMSU-UNSA Éducation** revendique une politique des ressources humaines qui permette d'éviter l'épuisement professionnel.

- Une évolution des carrières en lien avec l'attractivité

Le **SNMSU-UNSA Éducation** continuera à accompagner ceux-ci dans la constitution des dossiers de mutation, de promotion en première classe ou en hors classe, ou en cas de recours éventuel. Il veillera au respect de l'équité entre les personnels. Il appuiera aussi les droits à la mobilité des fonctionnaires.

Des instances à consolider

Dans le cadre de la diminution des effectifs du corps et donc des adhérent·es, le **SNMSU-UNSA Éducation** rencontre des difficultés pour pourvoir les postes de secrétaire général·e, de membres du BN et/ou de la CA.

La CA ne représente plus l'ensemble des académies.

- ▶ **Nécessité d'avoir un BN représentatif des territoires et des fonctions**
- ▶ **Dans ce contexte, le bureau national pourrait être élargi à des membres volontaires de la CA.**

NOS REVENDICATIONS pour les 5 ans à venir

Une feuille de route travaillée depuis 2024 avec quatre axes prioritaires :

- Une **revalorisation financière**, indiciaire et indemnitaire, et un **statut valorisant du métier** de médecin de l'éducation nationale et le DPC,
- Les **missions** en lien avec le parcours santé de l'enfant (bilans de santé),
- **L'organisation en service de santé scolaire** avec un maillage territorial et un pilotage efficient, notamment au niveau de chaque département, pour une mise en œuvre effective de la politique de santé scolaire,
- **Un système d'informations partagées efficient** permettant le partage de données de santé des enfants et adolescent·es dans et hors de l'Éducation nationale, dans le respect du code de la santé publique.

Suite aux assises de santé scolaire

Des annonces mais rien de concret notamment sur la revalorisation

L'action du SNMSU se poursuit

- ▶ Connaissance du contenu de cette revalorisation,
- ▶ Sécurisation avec le PLF 2026
- ▶ Fléchage des budgets
- ▶ Interpellation des députés et des sénateurs

Suite aux assises de santé scolaire

Un amendement nécessaire à la résolution générale

Lors des assises de la santé scolaire du 14 mai 2025, la ministre de l'EN a annoncé une revalorisation pour les médecins de l'EN. En cas d'absence de revalorisation de la grille indiciaire conformément à la trame présentée en mai 2024 (entrée dans la grille, fluidité de carrière et échelon sommital), le SNMSU protégera les médecins et les invitera à envisager une réorientation professionnelle. Le BN s'organisera pour accompagner les collègues dans leurs démarches de réorientation via différents dispositifs (détachement, mise en disponibilité, rupture conventionnelle, ...)

Il interviendra auprès de la DGRH pour faciliter la mobilité des carrières. Il soutiendra la reconnaissance des compétences acquises (FST) auprès des instances compétentes.